



## CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES N°

**0965-CPR-C0507**

CERTIFICAT

Conformément au RÈGLEMENT (UE) N° 305/2011 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de construction ou CPR), ce certificat s'applique au produit de construction

**CEM V/A (S-V) 42,5 N - LH**

mis à disposition sur le marché par

**Holcim (Belgique) SA - Holcim (België) nv**  
**Avenue Robert Schuman 71**  
**1400 Nivelles**

et fabriqué dans l'unité de production

**Usine d'Obourg**  
**Rue des Fabriques 2**  
**7034 Obourg**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances (EVCP) décrites dans l'annexe ZA de la norme

**EN 197-1:2011**

selon le système 1+ pour les performances énoncées dans ce certificat sont appliquées et que le contrôle de la production en usine réalisé par le producteur est évalué afin de garantir la constance des performances du produit de construction.

Ce certificat a été émis pour la première fois le 4/05/2022 et, sauf suspension ou retrait par l'organisme de certification notifié, reste valable tant que la norme harmonisée, le produit de construction, la méthode de l'évaluation et vérification de la constance des performances ou les conditions de fabrication en usine ne sont pas modifiés de manière significative, et au plus tard jusqu'au **31/01/2024**.

La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site internet <https://extranet.be-cert.be>.

Délivré à Bruxelles, le 2/02/2023.

ir. C. Ladang  
Directeur



CE Notified Body  
CPR 0965

